



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

### Membres Présents : 26

Mme METOIS, M. RAULT, Mme LE GALL, Mme ETIEMBLE, M. RAOULT, M. PEDRONO, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR, M. NAVINER, M. LE MAREC, M. QUINTIN, M. ABDAT, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ, Mme ALLENIC, Mme FEUNTEUN, Mme BOISARD, Mme TESSIER, Mme INIZAN, M. BERNA, Mme LE THERIZIEN, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU, M. THOMAS, Mme MARC, M. HÈME, M. LE HENAFF.

### Membre absent excusé ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël a donné procuration à M. SIMON PHILIPPE  
Mme LE FOLL a donné procuration à Mme LE GALL  
Mme TESSIER a donné procuration à M. SIMON Yannick(jusqu'à son arrivée à 18h40)

Secrétaire de séance : Mme BOISARD Magalie

Assistaient également : Mme PELLETIER (DGS), Mme LE TURDU, M. TOANEN (DST).

## **OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE 2015-2021.**

Madame Christine METOIS, Maire, informe le Conseil Municipal que le 14 octobre 2015, Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor a notifié aux Communes et à l'Agglomération de Saint-Brieuc, le projet de Schéma de Coopération Intercommunale (SDCI) 2015-2021.

Ce projet s'appuie sur « *la cohérence de l'ensemble de l'aire urbaine* »<sup>1</sup> pour constituer la nouvelle Communauté de Territoires et valide le besoin de « *conforter le 1<sup>er</sup> pôle du département et 4<sup>e</sup> pôle de Bretagne* ».

**Monsieur le Préfet propose une fusion de Sud-Goëlo, Saint-Brieuc Agglomération, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre.** Ce choix est argumenté tant par la cohérence de l'Aire Urbaine que par des habitudes de travail en commun au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (le Pays), à travers le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et dans le syndicat de valorisation des déchets KERVAL.

<sup>1</sup> L'« Aire Urbaine » définit les déplacements domicile-travail. Sont membres de l'aire urbaine de Saint-Brieuc les communes dont 40% au moins des habitants travaillent dans le pôle de Saint-Brieuc Agglomération. Elle comprend tout ou partie des communes de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Moncontour Communauté, Sud Goëlo, Leff Communauté et Lanvillon-Plouha.

Le rapprochement avec Centre Armor Puissance Quatre et Quintin Communauté est argumenté par « *la demande d'adhésion des élus* » de ces territoires « *à Saint-Brieuc Agglomération dont ils constituent le pôle rural de proximité* ». Le schéma évoque explicitement la possibilité d'organiser les compétences de proximité à travers des syndicats dédiés.

Le rapprochement avec Sud-Goëlo est argumenté par le souci d'assurer « *une continuité urbaine et littorale* », une « *complémentarité portuaire* » et « *un développement naturel de Saint-Brieuc Agglomération vers l'ouest accéléré avec le pôle de service d'Eleusis et le regroupement des cliniques* ». Le schéma précise que « *l'adhésion de Sud-Goëlo à Saint-Brieuc Agglomération constitue son pôle littoral à l'ouest* ».

Cette intercommunalité serait composée de près de 150 000 habitants.

Saint Brieuc agglomération va émettre le souhait qu'au-delà de ce nouveau territoire, les coopérations aux échelles costarmoricaines et bretonne devront se poursuivre afin de :

- penser les complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des costarmoricains de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres. Pour cela, il conviendra de travailler étroitement avec la nouvelle Communauté autour de Lamballe et du Penthièvre, en vertu des habitudes créées au sein du Pays de Saint-Brieuc et dans un souci de cohérence économique.

- organiser la coopération avec les métropoles et agglomérations bretonnes.

Lors des échanges entre conseillers municipaux lors de la séance plénière du mercredi 25 novembre 2015, les membres du conseil municipal de Trégueux ont pris connaissance du projet de Schéma départemental de coopération intercommunale pour les années 2015-2021 et ont émis le **regret** que le nouveau territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc ne soit pas plus large et ne comporte pas notamment la communauté d'agglomération de Lamballe communauté. En effet pour relever les défis à venir du Pays de Saint-Brieuc en matière de développement économique, de tourisme, d'enseignement supérieur et d'aménagement du territoire (entre autres enjeux), ils auraient aimé que ce schéma réunisse les communautés d'agglomération de Saint-Brieuc et de Lamballe dans un ensemble territorial proche du PETR de Saint-Brieuc.

Toutefois, considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale propose l'élargissement du territoire de la communauté d'agglomération, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **d'approuver** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération.
- **de se déclarer favorables** à la poursuite des discussions avec d'autres territoires incluant la Commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait.
- **de souligner leur souhait** que les agglomérations de Saint-Brieuc et de Lamballe puissent rapidement trouver les moyens de coopérer de façon très étroite au développement économique, touristique, à l'enseignement supérieur et à l'aménagement du territoire du pays de Saint-Brieuc.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE DE VOTER :

- **CONTRE CES PROPOSITIONS PAR 12 VOIX** (M. RAULT, M. Joël MAHÉ, Mme ETIEMBLE, M. PEDRONO, M. Philippe SIMON, M. LE MAREC, M. ABDAT, M. BERNA, M. Michel MAHÉ, Mme JEGOU, M. THOMAS, Mme MARC).

- **POUR CES PROPOSITIONS PAR 11 VOIX** (Mme METOIS, Mme LE GALL, M. RAOULT, Mme LE MEUR, M. NAVINER, Mme ALLENIC, Mme LE FOLL, Mme TESSIER, Mme LE THERIZIEN, M. HEME, M. LE HENAFF).

- **ABSTENTIONS par 6 VOIX** (M. QUINTIN, M. Yannick SIMON, M. HERVÉ, Mme FEUNTEUN, Mme BOISARD, Mme INIZAN).

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11 décembre 2015

A Trégueux, le 10 décembre 2015

Le Maire,



Christine METOIS

